

4 avril 2024

Cher Actionnaire,

Schroder International Selection Fund — Swiss Equity

Nous vous écrivons pour vous informer que le compartiment susmentionné dans lequel vous avez investi doit recevoir des actifs d'un autre compartiment par le biais d'une fusion. Cette fusion ne devrait avoir aucune incidence sur votre investissement. Vous trouverez tous les détails relatifs à cette fusion ci-dessous.

Le 15 mai 2024 (la « Date d'effet »), Schroder International Selection Fund — Sustainable Swiss Equity (le « Compartiment absorbé ») fusionnera avec Schroder International Selection Fund — Swiss Equity (le « Compartiment absorbant »). Les transactions au sein du Compartiment absorbant ne seront pas interrompues par la fusion.

Le conseil d'administration de Schroder International Selection Fund (respectivement le « Conseil » et la « Société ») a pris la décision de fusionner les compartiments.

Contexte et motivation

Dans la mesure où le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant ont une approche d'investissement et un profil de risque similaires, nous pensons que cette fusion bénéficiera aux actionnaires des deux compartiments. Le Compartiment absorbé comptait environ 31,60 millions CHF d'actifs sous gestion (« AUM ») au 29 décembre 2023, tandis que le Compartiment absorbant en recensait pour sa part près de 178,59 millions CHF à la même date. Cette fusion a été décidée, car nous ne pensons pas pouvoir augmenter le faible niveau d'AUM actuel du Compartiment absorbé. Le Compartiment absorbé a été restructuré à partir du compartiment Schroder International Selection Fund - Swiss Equity Opportunities en février 2020. Au cours des quatre dernières années, le Compartiment absorbé a connu des flux entrants minimes.

Une fusion dans le Compartiment absorbant offre aux investisseurs du Compartiment absorbé un compartiment alternatif doté d'une approche d'investissement largement similaire. Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant se concentrent tous deux à fournir une croissance du capital supérieure à l'indice Swiss Performance après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans. Les performances du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant doivent être évaluées par rapport au même indice de référence cible et comparées au même indice de référence comparateur, l'indice Swiss Leaders. Les portefeuilles respectifs du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant se recoupent de façon significative, à hauteur d'environ 80 % de leurs participations.

Le Compartiment absorbant et le Compartiment absorbé présentent tous les deux des caractéristiques environnementales et/ou sociales, au sens de l'Article 8 du Règlement SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation »). Toutefois, l'objectif d'investissement du Compartiment absorbé prévoit que les participations individuelles dans le portefeuille répondront aux critères de durabilité du gestionnaire d'investissement, tandis que pour le Compartiment absorbant, la durabilité est prise en compte de manière plus globale au sein du portefeuille. Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant conservent tous deux un score de durabilité absolue positif basé sur le système de notation du gestionnaire d'investissement, et appliquent tous deux certaines exclusions.

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant peuvent tous deux avoir recours à des instruments dérivés dans le but de réaliser des plus-values et à des fins de couverture des risques et de gestion efficace du portefeuille.

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant appartiennent à des catégories de fonds différentes. Le Compartiment absorbé est classé comme « Specialist Equity Fund » et le Compartiment absorbant comme « Mainstream Equity Fund », mais tous deux relèvent de la catégorie « Equity Funds » telle que définie dans le prospectus de la Société (le « Prospectus »).

La devise de base du Compartiment absorbé ainsi que du Compartiment absorbant est le CHF.

L'ampleur de la modification apportée au profil de risque et de rendement du Compartiment absorbant résultant de cette fusion n'est pas significative.

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant ont le même gestionnaire d'investissement, Schroder Investment Management (Switzerland) AG.

La décision de fusionner le Compartiment absorbé au sein du Compartiment absorbant a été prise conformément à l'Article 5 des statuts de la Société (les « Statuts ») et aux dispositions du Prospectus, et dans l'intérêt des actionnaires des deux compartiments.

Impact sur le portefeuille d'investissement et la performance du Compartiment absorbant

Nous n'anticipons pas d'impact important sur le portefeuille d'investissement du Compartiment absorbant ou sa performance du fait de la fusion. Le Compartiment absorbant continuera à être géré conformément à son objectif et à sa stratégie d'investissement après la fusion.

Préalablement à la fusion, le Compartiment absorbé cèdera tous les actifs qui seraient inappropriés au sein du portefeuille d'investissement du Compartiment absorbant ou qui ne pourraient pas être détenus du fait des restrictions d'investissement.

Le portefeuille d'investissement du Compartiment absorbant renforcera son exposition par des achats conformes à sa politique d'investissement afin de réinvestir les liquidités qui seront reçues du Compartiment absorbé dans le cadre de la fusion.

Nous estimons que les AUM combinés du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant offriront à l'avenir des économies d'échelle potentielles aux deux groupes d'investisseurs.

Dépenses et coûts de la fusion

Le Compartiment absorbé n'a ni dépenses préliminaires non amorties ni frais de constitution en suspens. Les dépenses inhérentes à la fusion, notamment les frais juridiques, de conseil et administratifs associés à sa préparation et à sa réalisation, seront prises en charge par la société de gestion de la Société, Schroder Investment Management (Europe) S.A. (la « Société de gestion »).

Le Compartiment absorbé supportera les coûts de transaction liés au marché et afférents à la cession de tout investissement qui serait inapproprié au sein du Compartiment absorbant. Les coûts de transaction supportés par le Compartiment absorbé dans le cadre de la cession des actifs et le droit de timbre devraient représenter moins de 0,05 %.

Un ajustement dilutif de 0,08 % sera appliqué à la valeur liquidative par action du Compartiment absorbant, le cas échéant, afin de s'assurer que les actionnaires existants du Compartiment absorbant ne supportent pas les coûts associés à l'investissement de montants en espèces par le Compartiment absorbé. Nous ne prévoyons pas que les coûts de transaction soient importants et ceux-ci n'auront pas d'impact significatif sur les actionnaires du Compartiment absorbant et du Compartiment absorbé.

De plus amples informations relatives aux ajustements dilutifs figurent dans le Prospectus à la section 2.4 « Calcul de la Valeur liquidative ». Le Prospectus est disponible sur le site www.schroders.com.

Date d'effet et droits des actionnaires

La fusion sera mise en œuvre à la Date d'effet (telle que définie ci-dessus). En tant qu'actionnaire du Compartiment absorbant, vous avez le droit de faire racheter votre participation ou de la convertir dans la même catégorie d'actions d'un ou de plusieurs autres compartiments de la Société préalablement à la fusion. Si vous ne souhaitez pas continuer à détenir des actions du Compartiment absorbant, vous pouvez à tout moment, jusqu'à l'heure de clôture des transactions à 13 h 00, heure de Luxembourg, le 15 mai 2024, envoyer vos instructions de rachat ou de conversion de vos actions pour exécution avant la fusion. HSBC Continental Europe, succursale de Luxembourg (« HSBC ») exécutera vos ordres sans frais conformément aux dispositions du Prospectus de la société. Veuillez noter que certains distributeurs, agents payeurs, banques correspondantes ou autres intervenants peuvent appliquer des frais de transaction. Il se peut en outre que l'heure locale de clôture des transactions qu'ils appliquent soit antérieure à l'heure de clôture des transactions pour le Compartiment absorbant au Luxembourg. Nous vous recommandons donc de vous assurer auprès d'eux que vos instructions parviennent à HSBC avant la date et l'heure limites de réception des ordres susmentionnés.

Le rachat et/ou la conversion d'actions sont susceptibles d'affecter votre situation fiscale. Nous vous recommandons donc de consulter un professionnel indépendant sur ces questions.

Ratio d'échange et traitement du revenu accumulé

À la Date d'effet, l'actif et le passif nets du Compartiment absorbé, y compris tout revenu accumulé, seront inclus dans le calcul de la valeur liquidative par action finale de chaque catégorie d'actions et les actionnaires du Compartiment absorbé deviendront titulaires d'un nombre d'actions d'un montant équivalent en valeur d'actions du Compartiment absorbant, sur la base de la valeur liquidative par action calculée ce même jour ou au prix d'émission initial pour la catégorie d'actions correspondante. Ensuite, le revenu accumulé sera comptabilisé de manière continue dans la valeur liquidative par action de chaque catégorie d'actions du Compartiment absorbant. Tout revenu accumulé par le Compartiment absorbant avant la fusion ne sera pas affecté.

Informations supplémentaires

Le tableau¹ ci-après résume les commissions de gestion annuelles (CGA) et les charges courantes (les FC) des catégories d'actions du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant.

Catégorie d'actions	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	CGA	FC	CGA	FC
A Cap CHF	1,50 %	1,86 %	1,25 %	1,60 %
A Cap couverte en EUR	S/O	S/O	1,25 %	1,63 %
A Cap couverte en GBP	S/O	S/O	1,25 %	1,63 %
A Cap couverte en USD	S/O	S/O	1,25 %	1,63 %
A Dis CHF AV	S/O	S/O	1,25 %	1,60 %
A1 Cap CHF	1,50 %	2,36 %	1,50 %	2,35 %

¹ La mention « S/O » signifie qu'une catégorie d'actions n'a pas encore été lancée au sein du Compartiment absorbé.

B Cap CHF	1,50 %	2,46 %	1,25 %	2,20 %
B Dis CHF AV	S/O	S/O	1,25 %	2,20 %
C Cap CHF	0,75 %	1,06 %	0,75 %	1,05 %
C Dis AV	S/O	S/O	0,75 %	1,05 %
I Cap² CHF	0,00 %	0,08 %	0,00 %	0,06 %
IZ Cap CHF	Jusqu'à 0,75 %	0,81 %	Jusqu'à 0,75 %	0,81 %
Z Cap	S/O	S/O	Jusqu'à 0,75 %	0,93 %
Z Cap couverte en EUR	S/O	S/O	Jusqu'à 0,75 %	0,96 %
Z Cap couverte en GBP	S/O	S/O	Jusqu'à 0,75 %	0,96 %
Z Cap couverte en USD	S/O	S/O	Jusqu'à 0,75 %	0,96 %
Z Dis	S/O	S/O	Jusqu'à 0,75 %	0,93 %

La loi luxembourgeoise dispose que le réviseur d'entreprises agréé de la Société doit préparer un rapport d'audit sur la fusion. Ledit rapport d'audit sera disponible gratuitement sur demande auprès de la Société de gestion.

Nous espérons que vous déciderez de conserver vos investissements dans le Compartiment absorbant après la fusion. Pour toute information complémentaire ou toute question relative à la fusion, nous vous invitons à contacter votre bureau Schrodgers local, votre conseiller professionnel habituel ou la Société de gestion au (+352) 341 342 202.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations,

Le Conseil d'administration

² Cette Catégorie d'actions sera lancée au sein du Compartiment absorbant à la Date d'effet de la fusion.

Annexe

La liste suivante répertorie les Catégories d'Actions et les codes ISIN respectifs affectés par cette fusion.

Catégorie d'actions	Devise de la catégorie d'actions	Code ISIN
A Capitalisation	CHF	LU0106244287
A Capitalisation	Couverte en EUR	LU1015430058
A Capitalisation	Couverte en GBP	LU1015430306
A Capitalisation	Couverte en USD	LU1015430215
A Distribution	CHF	LU0063575806
A1 Capitalisation	CHF	LU0133713858
B Capitalisation	CHF	LU0106244360
B Distribution	CHF	LU0063575988
C Capitalisation	CHF	LU0106244444
C Distribution	CHF	LU0063576010
IZ Capitalisation	CHF	LU2016220936
Z Capitalisation	CHF	LU1281938040
Z Capitalisation	Couverte en EUR	LU1281938552
Z Capitalisation	Couverte en GBP	LU1281939014
Z Capitalisation	Couverte en USD	LU1281938719
Z Distribution	CHF	LU1281938396